



Le mercredi 28 mars 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 22 mars 2018 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoints au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Marie-Paule LEPERS), M. Claude LAMARCO (à Mme Danièle PETIT), M. Stéphane DELANNOY (à M. Pierre BOURGOIS)

Absents : Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 18-1-17

Affaires Juridiques

Désaffectation et déclassement
d'un immeuble sis à Bondues
1 rue de la Poste
dénommé « Le Bon Coin »

Rapport de M. le Maire,

La ville de Bondues a décidé d'apporter son soutien à la réalisation du projet immobilier comportant des logements et des surfaces commerciales sur un terrain sis à Bondues rue de la Poste, rue du Bosquiel et rue Fouquet Lelong.

Ce programme dénommé « Résidence Harmonie » mobilise une emprise foncière comportant notamment des biens appartenant à la commune.

L'un d'entre eux dénommé « Le Bon Coin » sis 1 rue de la Poste a permis d'accueillir jusqu'au 31 décembre 2017 des activités proposées par des associations locales. Ces dernières ont été relocalisées au rez-de-chaussée de l'immeuble appartenant à la commune situé 11 rue du Bosquiel.

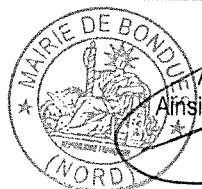
Une parcelle non bâtie avait également été convertie en aire de stationnement. L'accès à celle-ci est désormais interdite.

La mise en œuvre du programme immobilier repris ci-dessus impose qu'une procédure de désaffectation et de déclassement intervienne avant la cession de ces biens à la société Loger Habitat telle qu'entérinée par la délibération.

Conformément à l'article L.2141-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques, nous invitons donc le Conseil Municipal :

- à prononcer simultanément la désaffectation et le déclassement de l'immeuble sis 1 rue de la Poste dénommé « Le Bon Coin » et du terrain aménagé en parking en vue de procéder à leur aliénation et à leur démolition,
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
CA du 13 mars 2018
CG du 20 mars 2018



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire